

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LUMICA 100  
Design code : A12739A  
Numéro d'enregistrement du produit : 10098P/B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Crop Protection nv  
Technologiepark 30  
B-9052 Gent-Zwijnaarde  
Belgique  
Téléphone : +32 (0)9/ 210 17 60  
Téléfax : +32 (0)9 231 30 13  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [contact@syngenta.be](mailto:contact@syngenta.be)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245. Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

## LUMICA 100

Version 7.0 Date de révision: 10.10.2018 Numéro de la FDS: S1423451142 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	
Mention d'avertissement :	Attention
Mentions de danger :	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).  Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Conseils de prudence :	P280 Porter un équipement de protection des yeux. P391 Recueillir le produit répandu. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro	Classification	Concentration (% w/w)

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

	d'enregistrement		
2-(8-methylnonoxy)ethanol	61827-42-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 20 - < 30
mesotrione	104206-82-8 609-064-00-X	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
octan-1-ol	111-87-5 203-917-6 01-2119486978-10	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Non spécifique  
Aucun symptôme connu ou attendu.

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protéger du gel.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type)	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	-----------------------	------------------------	------

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		d'exposition)		
mesotrione	104206-82-8	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
acide phosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
	7664-38-2	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
	7664-38-2	VLE 8 hr	1 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	7664-38-2	VLE 15 min	2 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
octan-1-ol	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	220 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	220 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	75 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	65 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	75 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	75 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	75 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octan-1-ol	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg
	Sédiment marin	0,21 mg/kg
	Sol	1,6 mg/kg

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains  
Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune brun à brun

Odeur : comme l'octanol

Seuil olfactif : Donnée non disponible

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

pH	:	2 - 6 (20 °C) Concentration: 1 % w/v
Point/intervalle de fusion	:	< -5 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	90 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,09 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	:	Miscible Solvant: Eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	420 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	1.990 mPa.s (20 °C) 1.060 mPa.s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 29,1 mN/m, 1 % w/v, 21 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### **Composants:**

#### **2-(8-methylnonoxy)ethanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 mg/kg

#### **mesotrione:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Composants:**

#### **mesotrione:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **acide phosphorique:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### **Composants:**

#### **2-(8-methylnonoxy)ethanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **mesotrione:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### **octan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **Composants:**

##### **mesotrione:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **mesotrione:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **acide phosphorique:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **mesotrione:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **mesotrione:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

##### **acide phosphorique:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### mesotrione:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 71 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 49 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

#### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.,La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.,La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

#### Composants:

##### mesotrione:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 900 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,87 mg/l

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,18 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,022 mg/l

Point final: Croissance de fronde

Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,008 mg/l

Point final: Croissance de fronde

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 12,5 mg/l  
Durée d'exposition: 36 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 180 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

### octan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 20 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 14 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### acide phosphorique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

milieu aquatique      connu.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **mesotrione:**

Stabilité dans l'eau      : Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 jr (25 °C)  
Remarques: Persistant dans l'eau.

##### **octan-1-ol:**

Biodégradabilité      : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **mesotrione:**

Bioaccumulation      : Remarques: Bas potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **mesotrione:**

Répartition entre les compartiments environnementaux      : Remarques: La mésotrione a une moyenne à grande mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol      : Temps de dissipation: 6 - 105 jr  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation      : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### Composants:

##### **mesotrione:**

Evaluation      : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### octan-1-ol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### acide phosphorique:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.  
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
- Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
- Code des déchets : 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- 

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

- ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082
-

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

**RID** : UN 3082

**IMDG** : UN 3082

**IATA** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE)

**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (MESOTRIONE)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (MESOTRIONE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9

**ADR** : 9

**RID** : 9

**IMDG** : 9

**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

danger  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## LUMICA 100

Version 7.0      Date de révision: 10.10.2018      Numéro de la FDS: S1423451142      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

#### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique



## LUMICA 100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
7.0	10.10.2018	S1423451142	

---

Aquatic Acute 1	H400	l'évaluation des produits Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR